

CARTE D'IDENTITÉ

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Ne pas déposer une demande si votre carte d'identité à encore 6 mois de validité ou plus.

A noter : les cartes d'identité délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 (pour les personnes majeures-uniquement au moment de la délivrance) sont prolongées de 5 ans et sont valables en France et acceptées dans certains états membres de l'union européennes.

Liste des pays sur : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/documents-officiels-a-l-etranger/article/extension-de-la-duree-de-valdite-de-la-carte-nationale-d-identite>

MODERNISATION DE LA DÉLIVRANCE DES CARTES D'IDENTITÉ

1- Faire une pré-demande en ligne

→ Créer un compte personnel sur : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/>

→ Prendre note du numéro de pré-demande attribué

→ Contacter une mairie équipée de bornes biométriques :

MAIRIE D'AIX-LES-BAINS :

4 rue Jean Monard - 73000 AIX-LES-BAINS

Prendre RDV au 04 79 35 78 93

MAIRIE DE LA MOTTE-SERVOLEX :

36 avenue Costa de Beauregard - 73290 LA MOTTE-SERVOLEX

Prendre RDV au 04 79 65 17 70

→ Rassembler les pièces justificatives (originaux + photocopies) :

RENOUVELLEMENT : Personne MAJEURE

- 2 photos d'identité aux nouvelles normes
- carte d'identité périmée (recto-verso)
- **Justificatif de domicile** (-3mois), à la bonne adresse (facture consommation eau, électricité, gaz...). Pour les personnes habitant à l'hôtel, fournir une attestation d'hébergement du gérant et une pièces officielle portant la même adresse : permis de conduire, carte de sécurité sociale, docs Pôle Emploi...). Si vous êtes hébergés : Carte d'identité de l'hébergeant, attestation sur l'honneur de l'hébergeant, Justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois
- **Copie intégrale d'acte de naissance** (-3mois) si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans.

PERTE/VOL : Personne MAJEURE

- 2 photos d'identité aux nouvelles normes
- **Document officiel avec photo** (passeport, permis de conduire, carte vitale...)
- **Certificat de perte** (à faire lors de votre demande de nouvelle carte d'identité)
Certificat de vol (à faire en gendarmerie)
- 25€ en timbres fiscaux
- **Justificatif de domicile** (cf détail Renouvellement)
- **Copie intégrale d'acte de naissance ou de mariage** (-3mois)

POUR LES MINEURS

Mêmes documents que les majeurs et rajouter obligatoirement :

- **Copie intégrale d'acte de naissance** (-3mois)
- **Carte d'identité resto-verso du parent qui fait la demande**
- **Si divorce, le jugement de divorce et en cas d'alternance, le justificatif de domicile des 2 parents.**

Les enfants de – 13 ans, n'ont pas à apposer leur empreinte, ni leur signature sur le dossier de demande de carte d'identité

2- Au guichet de la mairie choisie :

→ Donner son numéro de pré-demande

→ Déposer son dossier

→ Procéder à la prise d'empreintes digitales

3- Retirer la carte d'identité

→ Prendre RDV dans la mairie de dépôt du dossier pour retirer la nouvelle carte d'identité